

Modalités d'évaluation

L'accès à la certification est ouvert aux apprentis n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absences justifiées, non rattrapées, sur l'ensemble de la formation (Exemple : pour un cursus complet qui est d'une durée de 1 540 heures : moins de 77 heures d'absences).

L'évaluation des compétences acquises est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluations définies dans le référentiel de formation.

Évaluation par bloc de compétence et module de formation, à partir d'études de situations réelles ou simulées.

Obtention du diplôme d'état de niveau 4, par validation de 5 blocs de compétences et de 10 modules de formation.

◇ POSSIBILITES D'ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES

◇ ALLEGEMENT PARTIELS OU COMPLETS DE MODULES SELON LE CURSUS DE FORMATION ANTERIEUR

⇒ Pour plus d'informations : <https://ghnd.fr/ifps/>

Coût pédagogique 2024

- Gratuité pour les apprentis
- Employeur la prise en charge s'effectue par l'OPCO en fonction de la branche professionnelle de rattachement de l'entreprise.

Données chiffrées sur la formation

Nombre d'élèves en apprentissage (septembre 2023) : 1

Nombre d'élèves présentés en session 1 (jury de diplôme d'état) : fin de formation en février 2025

Taux d'employabilité 2024 des aides soignants : 97 %

Institut de Formation aux Professions de Santé



16, rue du Bachelet
38300 Bourgoin-Jallieu
Tél. : 04 69 15 76 60

Site internet : <https://ghnd.fr/ifps/>

Adresse mail : ifps@ghnd.fr

Facebook : [@IFPS.Bourgoin.Jallieu38](https://www.facebook.com/IFPS.Bourgoin.Jallieu38)

Instagram : [ifpsbourgoinjallieu](https://www.instagram.com/ifpsbourgoinjallieu)

Accès :



Gare ferroviaire : 15 minutes à pieds
Chambéry-Bourgoin : 60 minutes
Grenoble-Bourgoin : 55 minutes
Lyon-Bourgoin : 30 minutes

Etablissement référencé :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION



N° RNCP : 35830

Certificateur : Ministère chargé de la santé

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-09-2025

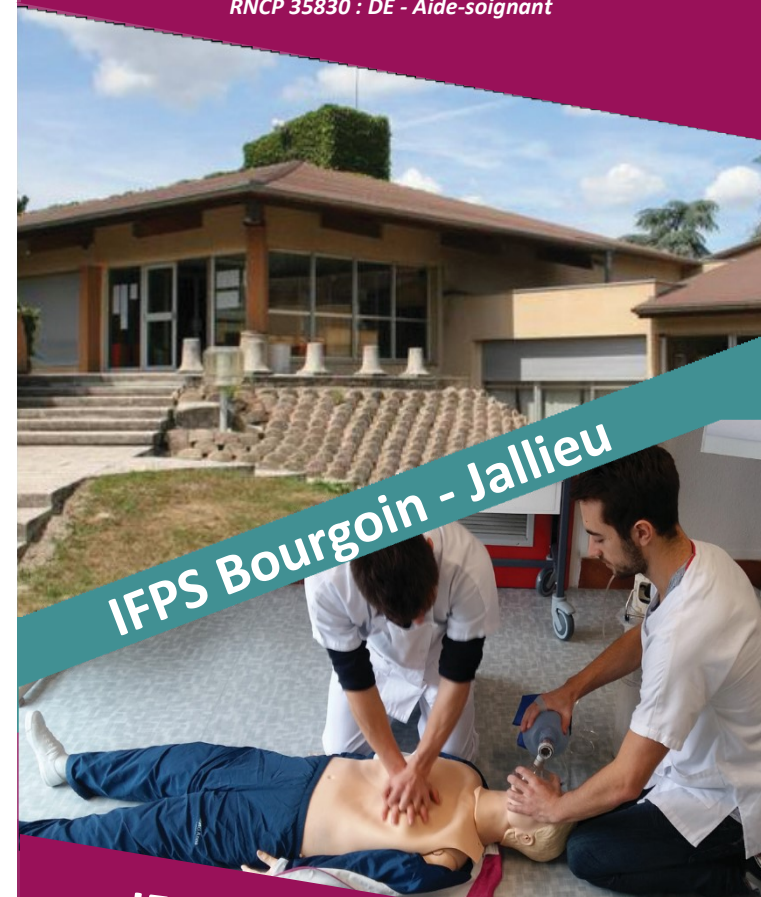
Partenariats :



Date de mise à jour : Octobre 2024

FORMATION AU MÉTIER AIDE-SOIGNANT PAR APPRENTISSAGE

RNCP 35830 : DE - Aide-soignant



IFPS Bourgoin - Jallieu



IFA DES ALPES

GHND
BOURGOIN-JALLIEU
Institut de Formation
aux Professions de Santé

ifa-alpes.fr
IFA des ALPES
Institut de Formation par Alternance

Le métier :

En tant que professionnel de santé, l'Aide-Soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre de la responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de la vie quotidienne et sociales dans le respect de son projet de vie.
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences,
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

La formation :

Objectif de la formation : Acquérir des compétences permettant aux futurs professionnels de dispenser, en collaboration avec l'infirmier, des soins de prévention, de maintien, de relation et d'éducation à la santé pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne.

- 5 blocs de compétences
- 10 modules
- Un accompagnement pédagogique personnalisé (API, TGP, et suivi pédagogique individualisé)

La liste de ces compétences est accessible sur notre site web : <https://ghnd.fr/ifps/>.

Le diplôme :

La formation est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Les + de la formation :

- Un accompagnement individualisé de l'IFA des Alpes (CFA) et de l'IFAS de Bourgoin Jallieu
- L'AFGSU de niveau 2 (attestation de Formation des Gestes et Soins d'Urgence) est incluse.

Pré requis

Aucun pré requis, aucune condition de diplômes. 17 ans au moins à la date d'entrée en formation et moins de 30 ans à la signature pour le contrat d'apprentissage. Au-delà de 30 ans possibilité de contrat de professionnalisation.

Conditions d'admission en apprentissage

- Pour les candidats à l'apprentissage, établir un contrat d'apprentissage dans une structure sanitaire ou médico-sociale permettant la professionnalisation de l'apprenant, et validé par l'IFA Grenoble après avoir trouvé un employeur.

- Etre déclaré apte physiquement et psychologiquement, pour l'exercice de la profession d'Aide-Soignant par un médecin agréé par l'ARS.

- Etre à jour de ses vaccinations, conformément à la réglementation en vigueur, fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Inscription en formation :

Plus d'infos sur notre site web : <https://ghnd.fr/ifps>.

Saisie en ligne de sa préinscription.

Lien d'inscription : <https://myk.ch-bourgoin.fr/MySelect/>

Date de la formation

Du 26 août 2024 au 18 juillet 2025 (cursus complet).

Capacité d'accueil

5 places en apprentissage.

Durée de la formation

Parcours complet de 12 mois dont **1 540 heures en formation**

- * 770 heures d'enseignement théorique et pratique à l'IFAS,
- * 770 heures d'enseignement clinique en milieu professionnel (stage),
- * Le temps restant est réalisé en structure d'apprentissage chez l'employeur.

L'alternance sera communiquée en fonction de l'individualité des parcours liées à l'arrêté du 10 juin 2021.

La formation en milieu professionnel comprend quatre périodes de stage pouvant être partiellement réalisées chez l'employeur en fonction de la typologie de la structure et visant l'acquisition des compétences requises à l'exercice professionnel :

- 3 stages de 5 semaines visant à explorer les trois missions de l'Aide-Soignant,
- 1 stage de 7 semaines réalisé en fin de formation, permettant l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétence.

Le parcours de stage comporte au moins :

- Un stage auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique,
- Un stage auprès de personnes âgées,
- Une expérience de travail de nuit,
- Une expérience de travail le week-end.

Selon la discipline, un ou plusieurs stages peuvent être réalisés chez l'employeur.

Modalités d'enseignement

Un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé

Analyses de Pratiques, cours magistraux, travaux personnels guidés, Accompagnements Pédagogiques Individualisés (API).

Nombreux travaux dirigés et travaux pratiques. (Ex : Simulation en santé, soins de confort...).

Quelques enseignements en commun avec la formation en soins infirmiers.